



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 45/2020/GTH/CAB/ET/et

Papeetē, le 19 mars 2020.

À

M. Édouard FRITCH

Président de la Polynésie française

Objet : Mise en application des mesures barrières aux fins de protéger notre population contre le coronavirus COVID-19

Monsieur le Président, ia ora na

La ministre de l'Éducation Madame LEHARTEL, actuellement en confinement, a décidé à juste titre de procéder à la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires dans notre Pays depuis le mercredi 18 mars jusqu'au 5 avril 2020.

Chaque établissement a ainsi été rendu destinataire de consignes visant à généraliser tant auprès du personnel enseignant que des élèves le recours aux gestes barrières ; une attention toute particulière étant portée à l'hygiène des mains (nettoyage des mains avec une solution savonneuse ou hydroalcoolique).

Si ces consignes d'ailleurs souvent affichées dans chaque établissement sont louables et légitimes, il s'avère dans la pratique que celles-ci sont difficilement applicables puisque la grande majorité de nos écoles maternelles, primaires, de nos collèges, de nos lycées et de notre université ne dispose pas de distributeurs de savon ; cette situation préjudiciable à l'hygiène de nos établissements perdurant depuis de très nombreuses années.

Sur la base de ces constats, je souhaiterais savoir quelles mesures comptez-vous prendre pour vous assurer que chaque établissement scolaire puisse mettre à la disposition du personnel enseignant et non enseignant et de notre population scolaire des dispensateurs de solution savonneuse ou hydroalcoolique dès la rentrée venue ?

Par ailleurs, comptez-vous obliger les grandes surfaces à généraliser et pérenniser le recours à ces mêmes dispensateurs à l'entrée de chacune de leurs enseignes commerciales ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.
Maururu.

M^{me} Éliane TEVAHITUA